

La santé mentale au cœur d'un projet territorial

Ses principaux objectifs viennent d'être contractualisés : réduire les inégalités territoriales, favoriser la coordination entre les acteurs, concrétiser une volonté de changement des pratiques.

Des formations grand public « premiers secours en santé mentale » ; des équipes mobiles dédiées à la prise en charge « hors les murs de l'hôpital » des patients souffrant de pathologies mentales ; le renforcement en postes de psychologues des Maisons de santé pluridisciplinaires : ces trois fiches actions (sur un total de 46) illustrent les ambitions du projet territorial de santé mentale du Var (PTSM). Après deux années de travail, les nombreux partenaires ⁽¹⁾ réunis autour de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) ont concrétisé ce projet jeudi, au Pradet, par la signature du contrat territorial de santé mentale du Var.

« C'est une étape importante, avec un enjeu fort, a rappelé Laure Plais-Richard, la directrice adjointe de l'ARS dans le Var. Il s'agit à la fois de réduire les inégalités territoriales, de favoriser la coordination entre tous les acteurs et de concrétiser une volonté commune de changement dans les pratiques pour remettre l'utilisateur au cœur du dispositif,



Le contrat territorial de santé mentale a été signé jeudi au Pradet.
(Photo C. R.)

dans un cadre contraint par un manque évident de psychiatres. »

Six axes prioritaires

Ce PTSM répond aux six axes prioritaires retenus dans le cadre de la définition de la politique de santé mentale du gouvernement : organiser un repérage précoce des troubles psychiques, organiser des parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, faciliter l'accès aux soins des personnes présentant des troubles psychiques, organiser

la prévention et la prise en charge des situations de crise ou d'urgence, promouvoir les droits des personnes souffrant de troubles psychiques et enfin agir sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale. Le diagnostic varois a permis de pointer les spécificités locales, notamment le besoin de coordination, de maillage et d'information sur les dispositifs existants sur le territoire et de cibler plusieurs pistes d'action, notamment pour déve-

lopper la formation, « l'aller vers » avec les équipes mobiles ou des actions de repérage précoce et de prise en charge des enfants et des adolescents. Quarante-six fiches actions doivent permettre la concrétisation de ce projet territorial de santé mentale. Certaines sont déjà mises en œuvre, d'autres le seront très prochainement. Mais pas toutes, faute de financement : le PTSM ne dispose pas de ligne budgétaire spécifique.

C. MARTINAT
cmartinat@nicematin.fr

1. Notamment, au sein du comité de pilotage : Direction départementale de la cohésion sociale, conseil départemental du Var, centre hospitalier Henri Guérin, CAF, direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse, ADAPT Var (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap), l'Adapei (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), l'Éducation Nationale, la CPAM, Espérance Var, la CODES 83, l'Union régionale des professionnels de santé médecins libéraux, UDAF du Var, le centre hospitalier intercommunal Toulon-La Seyne, l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et le GEM (groupe d'entraide mutuelle) Forts Ensemble.

Nouveau dispositif

Il vient d'être créé pour accompagner 55 personnes sans domicile fixe atteintes de troubles psychiatriques sur le territoire de TPM. « Un chez-soi d'abord Toulon TPM » est porté par un Groupement de Coopération Sociale et Médicosocial (GCSMS) dont les membres fondateurs (le centre hospitalier Toulon-La Seyne, le centre hospitalier Henri Guérin à Pierrefeu, l'association ISATIS et l'association OVA vont mettre à disposition du personnel pour constituer une équipe pluridisciplinaire. L'action doit débuter le 1^{er} décembre.